

**Question de Lamya Kirouani et Nicolas Bescond relative à l'école « Dix sur Dix » située à Ivry-sur-Seine**

Monsieur le Préfet,

L'école « Dix sur Dix », anciennement dénommée « Alastor », est un établissement privé hors contrat accueillant des enfants à besoins spécifiques, situé au 51 Avenue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine (9200). Le 3 décembre 2024, cet établissement avait déposé une demande d'autorisation de construction auprès de la ville d'Ivry, en vue de la reclassification d'un immeuble de bureaux en établissement recevant du public (ERP).

Au regard des nombreuses lacunes relevées par les services municipaux et du non-respect des normes applicables à l'accueil du public susvisé par cet établissement, la ville d'Ivry avait émis un premier avis défavorable à ce projet. Elle avait toutefois proposé un accompagnement à l'établissement, afin que le dossier puisse être régularisé et que les travaux de mise en conformité soient engagés. Cependant, cette structure a choisi, entre-temps d'ouvrir un établissement à Arcueil et d'y démarrer son activité, avant de revenir à Ivry-sur-Seine pour y exercer également.

Depuis, les familles accueillies dans cet établissement se tournent régulièrement vers les services municipaux pour signaler les difficultés rencontrées en matière d'accueil et de sécurité.

Le Directeur académique des services de l'Education nationale de Créteil a été saisi de cette situation et travaille en lien avec les services de la ville sur ce dossier.

Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir si une visite des services du rectorat et de la préfecture pourrait être organisée, afin d'évaluer la conformité de l'établissement et d'apporter des réponses aux familles concernées.

Vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à cette question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations républicaines.

**Lamya KIROUANI et Nicolas BESCOND**  
Conseillers départementaux – Canton d'Ivry-sur-Seine